

2021_CT2_352

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau - Approbation de la composition du comité de pilotage

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à FILIPPI Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 30 Septembre 2021

03_1_03

■ **Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau -
Approbation de la composition du comité de pilotage**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 7 Octobre 2021

5

MOB 005-07/10/21 CM

■ Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau - Approbation de la composition du comité de pilotage

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la 2ème phase du projet de modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille, l'Etat, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de financer la réalisation d'une halte ferroviaire à proximité de la zone commerciale de Plan-de-Campagne à l'est de la A51 en bordure de la RD543 sur la commune des Pennes Mirabeau.

Cet engagement est inscrit au contrat de plan 2015-2020 signé entre l'Etat et la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans sa convention d'application métropolitaine approuvée en Conseil de Métropole du 17 octobre 2016.

Le potentiel de clientèle de cette halte ferroviaire, évaluée à 7M€, est estimé entre 500 et 1350 montées/descentes par jour en fonction du type de desserte (omnibus ou semi-directe).

En parallèle, en décembre 2016, le Conseil de la Métropole a approuvé l'Agenda de la Mobilité, agenda structuré "autour de lignes et de pôles d'échanges Premium, gages de l'attractivité du système de mobilité dans son ensemble", dont le futur pôle d'échanges de Plan de Campagne.

En effet, en lien avec le projet de halte ferroviaire de Plan-de-Campagne, l'Agenda de la mobilité prévoit la création d'un pôle d'échanges multimodal, afin d'organiser le rabattement des usagers. Pour mémoire la Directive Territoriale d'Aménagement des Bouches-du-Rhône de 2007, ainsi que les Plans de Déplacement Urbains des anciens EPCI fusionnés au sein de la Métropole (la Communauté Urbaine de Marseille et le Pays d'Aix) identifiaient déjà la nécessité de réaliser cet équipement, par ailleurs intégré au document d'urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau. Pour évaluer la possibilité de réalisation de cette opération, la Métropole a réalisé une étude de faisabilité en 2016 qui a permis de préciser les conditions d'insertion urbaine et paysagère, ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

Aussi, par délibération N°TRA 012-2336/17/CM du 13 juillet 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé le programme des travaux de l'opération du Pôle d'Echanges Multimodal de transport de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau, au droit de la future halte ferrée du même nom.

Enfin, l'engagement du Préfet de Région, du Président de Région, de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, du Maire de la commune des Pennes-Mirabeau du Directeur Régional de SNCF Réseau s'est traduit par l'élaboration et la signature en février 2021 d'un protocole d'intentions générales fixant un cadre global de l'opération ainsi qu'un calendrier.

Enfin, l'opération a fait l'objet :

- D'une autorisation de programme en date du 13 décembre 2018
- D'une modification de l'autorisation de programme en date du 24 octobre 2019 portant le montant total de l'opération à 13 050 000 € HT dont 5 700 000 € d'acquisitions foncières
- D'une approbation des modalités de concertation le 4 juin 2021

Les objectifs de cette opération sont notamment de réduire la part modale de la voiture sur le corridor nord de Marseille, dont le trafic est en constante augmentation. Il s'agit d'encourager le rabattement des usagers sur le réseau ferroviaire structurant, mais aussi de constituer un système de transport connecté avec l'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service Zenibus entre Marignane et les Pennes Mirabeau.

Le programme retenu a pour objectif la construction du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne. Il sera constitué des éléments ci-dessous :

- Un parking relais de 100 places du sud de la voie ferrée
- Un parking relais de 300 places au nord de la voie ferrée
- 6 à 7 quais bus au sein de la gare routière et 3 arrêts le long de la RD 543 - Un ou plusieurs kiosques comprenant notamment une billetterie, des bureaux d'exploitation, un abri vélo sécurisé, un espace d'attente des voyageurs, un local pour conducteurs, des sanitaires.

Afin de progresser dans l'avancement des études du projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, il est rendu nécessaire d'approuver la composition du Comité de Pilotage (COPIL).

Le Comité de Pilotage représente la gouvernance stratégique du projet dont les missions consistent à :

- Fixer les orientations générales et stratégiques de l'opération,
- Arbitrer les propositions issues des études et/ou de la concertation,
- Valider chaque grande étape du projet.

Le COPIL se réunira aussi souvent que nécessaire avec l'ensemble des acteurs et permettra de renforcer la transversalité induite par la complexité et l'ampleur de ce projet d'infrastructure.

Le Comité de Pilotage est composé des collègues :

- D'élus,
- De techniciens,
- De personnalités compétentes associées
- De co-financeurs et membres désignés dans le protocole d'intentions générales
- De personnalités invitées à titre exceptionnel

Le travail du Comité de Pilotage sera préparé par des Comités Techniques (COTECH) rassemblant les techniciens des collectivités concernées, ainsi que les associations et/ou institutions ayant un intérêt particulier au projet.

En conséquence pour accompagner le projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, la composition proposée pour le Comité de Pilotage est la suivante :

Le collège des élus :

- La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à la Mobilité Durable,
- Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Vice-Président délégué aux Transports, à l'intermodalité et aux déplacements,
- La Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Vice-Président délégué aux Routes,
- Le Président du Territoire Marseille Provence, ou son Vice-Président délégué Mobilité et Infrastructures de transports,
- La Présidente du Territoire du Pays d'Aix, ou son Vice-Président délégué Mobilité et Infrastructures de transports,
- Les Maires de la commune des Pennes-Mirabeau, Bouc-Bel-Air, Cabriès et Septèmes-les-Vallons ou leurs adjoints délégués.

Le collège des techniciens :

- Le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son Directeur Général Adjoint délégué,
- Le Directeur Général des Services de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services du Territoire du Pays d'Aix, ou son Directeur délégué,
- Le Directeur Général des Services de la commune des Pennes-Mirabeau, ou son directeur délégué,

Le collège des personnalités compétentes associées :

- Les représentants à la Métropole de la Direction en charge du projet (Direction Infrastructures, Stationnement, Equipements de Mobilité,
- Les représentants à la Métropole de la Direction Etudes et stratégie et des Directions en charge de l'exploitation des services de transport,
- Le Maître d'œuvre désigné de l'opération,
- Un représentant de la zone commerciale de Plan de Campagne.

Le collège des co-financeurs et membres désignés dans le protocoles d'intentions générales (non cités précédemment) :

- L'ensemble des partenaires et/ou institutions cofinçant l'opération.
- Le sous-Préfet d'Aix-en-Provence ou son secrétaire général,
- Le Directeur Régional PACA de SNCF Réseau ou son représentant.

Le collège des personnalités invités à titre exceptionnel :

- L'ensemble des personnalités pouvant intervenir occasionnellement au Comité de Pilotage en fonction de l'ordre du jour (représentant du monde associatif, experts etc...).

Il convient par conséquent d'approuver la composition du Comité de Pilotage sur le projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne, tel que défini ci-dessus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
- La délibération N°TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant l'agenda de la mobilité métropolitaine ;
- La délibération N°TRA 012-2336/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant du programme des travaux de l'opération du Pôle d'Echanges Multimodal de transport de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de disposer d'un Comité de Pilotage élargi au bénéfice du projet de création du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la composition du Comité de Pilotage de la création du pôle d'échange multimodal de Plan de Campagne constitué des membres tels que mentionnés ci-dessus

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau - Approbation de la composition du comité de pilotage

Vote sur le rapport

| | |
|------------------------------|----|
| Inscrits | 58 |
| Votants | 52 |
| Abstentions | 0 |
| Blancs et nuls | 0 |
| Suffrages exprimés | 52 |
| Majorité absolue | 27 |
| Pour | 52 |
| Contre | 0 |
| Ne prennent pas part au vote | 0 |

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 13 OCT. 2021